

**KBC Groupe**  
**Société anonyme**  
**Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles**  
**TVA BE 0403.227.515 (RPM Bruxelles)**  
**www.kbc.com**

## **BULLETIN DE VOTE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Ce bulletin de vote peut être remis à KBC Groupe SA de deux manières:

- a. par courrier, adressé à KBC Groupe SA, à l'attention du Secrétaire du Groupe, SDB, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, ou
- b. par mail adressé à [secretariat.bod@kbc.be](mailto:secretariat.bod@kbc.be), accompagné d'une copie scannée ou photographiée du bulletin de vote complété et signé.

Le bulletin de vote doit parvenir à KBC Groupe SA **au plus tard le jeudi 30 avril 2026 à vingt-quatre heures, heure belge.**

L'actionnaire qui exprime ses votes au moyen de ce formulaire doit également remplir les conditions d'admission décrites dans la convocation pour que les votes ainsi exprimés soient pris en compte.

---

Le/La soussigné(e)

*(nom et adresse complets de l'actionnaire ; dénomination et siège complets de la personne morale)*

.....  
.....

déclare qu'il/elle était, à la date d'enregistrement – le jeudi 23 avril 2026 à vingt-quatre heures, heure belge - en possession de ..... actions nominatives et/ou de ..... action(s) dématérialisée(s) sans valeur nominale de KBC Groupe SA;

vote à distance, conformément à l'article 7:146 du Code des sociétés et des associations et à l'article 28bis des statuts de KBC Groupe SA, avec toutes les actions susmentionnées, pour toutes les propositions de décision à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra au siège social de la société, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, le jeudi 7 mai 2026 à 10 heures, comme suit:

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné – y compris des informations de durabilité consolidées – du Conseil d'administration de KBC Groupe SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

3. Prise de connaissance du rapport d'assurance du commissaire sur les informations de durabilité consolidées de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

**Ne donne pas lieu à un vote.**

5. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, y compris l'affectation suivante du résultat:

a) 3.283.704,14 euros sont affectés à la prime bénéficiaire des membres du personnel, dont  
- 2.808.456,14 euros à titre de prime bénéficiaire catégorisée pour les employés comme le prévoit la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025;

- 475.248,00 euros à titre de prime bénéficiaire identique. Une prime bénéficiaire identique de 750 euros est attribuée à chacun des membres du personnel sans tenir compte de la condition d'ancienneté. Ce montant est proratisé en fonction de la date d'entrée en service et de départ (à l'exception des membres du personnel licenciés pour motif impérieux ou qui n'étaient pas en service le 1<sup>er</sup> février 2026, qui ne perçoivent pas cette prime), en fonction du pourcentage d'occupation et en fonction des motifs de suspension assimilés ou non pour l'exercice 2025, ces règles de proratisation étant stipulées dans la convention collective de travail du 20 décembre 2024 relative à la prime bénéficiaire catégorisée pour l'exercice 2025.

b) 2.022.959.364,00 euros sont affectés à titre de dividende brut, c'est-à-dire un dividende brut de 5,10 euros par action.\*

\*A la suite du versement d'un dividende intérimaire de 1,00 euro, le solde du dividende brut à verser se monte à 1.626.396.036,00 euros, , soit un dividende brut de 4,10 euros par action donnant droit au dividende.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 20 mai 2026.

**pour**

**contre**

**abstention**

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

6. Proposition d'approbation du rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour.

**pour**

**contre**

**abstention**

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

7. Proposition d'approbation de la politique de rémunération de KBC Groupe SA, qui sera disponible comme document séparé sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

**pour**

**contre**

**abstention**

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2025.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2025.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable**

10. Nominations statutaires

- Sous réserve de l'approbation de la BCE, proposition de nommer madame Elisa Vlerick en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030, en remplacement de monsieur Philippe Vlerick, dont le mandat expire après l'Assemblée générale annuelle.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

- Proposition de renommer madame Alicia Reyes Revuelta en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

- Proposition de renommer madame Christine Van Rijsseghem en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2030.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

Les propositions de modifications à apporter à la composition du Conseil d'administration seront présentées durant l'Assemblée générale annuelle. Tenant compte de l'avis du Comité de nomination, le Conseil d'administration recommande la nomination et les renominations proposées.

Vous trouverez un C.V. succinct de l'administrateur nouveau proposé dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel, qui sera disponible à partir du mercredi 1er avril 2026 sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

Vous trouverez un C.V. succinct des administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé, sur le site [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home – Gouvernement d'entreprise – Leadership – Conseil d'administration: membres).

11. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de KBC Groupe SA, pour une période de quatre ans à compter de la date de publication de cette décision, à acquérir jusqu'à 10% des actions KBC Groupe SA sur Euronext Bruxelles ou un autre marché réglementé, moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro.

pour

contre

abstention

**Si vous n'indiquez aucun choix ou que votre choix n'est pas clair, vous êtes réputé donner l'instruction d'émettre un vote favorable.**

12. Tour de table

**Ne donne pas lieu à un vote.**

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement ce formulaire ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu dans son intégralité si l'actionnaire n'a pas indiqué son choix concernant une ou plusieurs propositions de décision à l'ordre du jour.

Si un ou plusieurs actionnaires exercent leur droit, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, d'ajouter des points à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision, ce formulaire reste valable pour les points de l'ordre du jour auxquels il se rapporte, pour autant que KBC Groupe SA ait reçu ce formulaire avant l'annonce de l'ordre du jour complété. Nonobstant ce qui précède, un vote émis sur ce formulaire pour un point de l'ordre du jour pour lequel une nouvelle proposition de décision a été formulée n'est pas pris en compte. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent voter pour les nouveaux points de l'ordre du jour et/ou les nouvelles décisions proposées au moyen du nouveau formulaire de vote que KBC Groupe SA mettra à disposition sur le site web [www.kbc.com](http://www.kbc.com) (Home > Gouvernement d'entreprise > Assemblée générale KBC Groupe > 7 mai 2026) au plus tard le mercredi 22 avril 2026.

Fait et signé à (lieu) ....., le (date) .....2026

*(signature de l'actionnaire)*

.....